PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Nantes, le 25 novembre 2026

PARTICIPATION DU PUBLIC – ANNEXE A LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique dans la zone dite du « plateau de l'île d'Yeu » entre le 1er décembre 2026 et le 31 janvier 2027

Contributions déposées par voie électronique (1) :

- 12/11/2026 :

« *Bonjour,*

après consultation de l'arrêté préfectoral, son annexe et la note de présentation, je suis opposée à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de l'île d'Yeu entre le 1er décembre 2026 et le 31 janvier 2027.

Il me semble préférable que les ressources halieutiques soient exploitées par la flottille dite de petite pêche plutôt que par des chalutiers travaillant en couple.

Merci de bien vouloir tenir compte de mon message dans le cadre de la consultation publique. »